

## **AVIS PUBLIC**

### **Municipalité de Laurier-Station**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 121A rue Saint-André, le 2 mai 2022 à 19h30, à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Demande formulée pour le lot no.5 490 070, localisé au 130 rue Olivier**

La demande a pour but de permettre une dérogation à la grille des spécifications de la zone PI-1 du règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur :

- Autoriser une marge de recul avant de 7,21 mètres, alors que la grille des spécifications de la zone PI-1 prescrit une marge avant minimale de 10 mètres ou de 15 mètres dans le cas où une aire de stationnement est aménagée en façade du bâtiment principal. La marge de recul avant serait dérogatoire, dans le cas présent, de 7,79 mètres.

Donné à Laurier-Station, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2022



Frédéric Corneau  
Directeur général, secrétaire-trésorier